Image not found or type unknown

Cdd accordé puis annulé par mail une semaine avant

Par **chhoubba**, le **28/10/2016** à **17:57**

Bonjour, je vous explique ma situation :
dans un organisme public Français après la fin de mon stage de fin d'études on m'a proposé de rester pour un cdd de deux mois à commencer dès que possible (j'étais libre 10 jours après la fin du stage pour commencer le cdd). Je l'ai accepté, sans rien signer jusque là, ils m'ont ensuite confirmé par mail qu'ils m'embaucheront comme convenu oralement. Le temps passe et je reçois un mail de l'employeur une semaine avant le début supposé du cdd pour m'annoncer de façon ambiguë que le cdd ne se fera pas, faute de financement.
Le problème est que j'ai prolongé mon logement étudiant et payé un mois de loyer juste pour rester sur place pour ce cdd, ça a plombé mon budget et a ralenti ma recherche d'emploi urgent.
J'aimerais savoir si un employeur a le droit de faire ça et si je peux réclamer quelque chose? Est-ce que c'est arrivé à quelqu'un? Aussi, comment je dois faire pour pas que ça arrive à nouveau? Cet employeur avait l'air d'être correct.
Merci!

Par **P.M.**, le **28/10/2016** à **18:09**

Bonjour,
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique voire d'un avocat spécialiste en Droit Administratif...

Par **chhoubba**, le **28/10/2016** à **18:22**

Merci @pmtedforum

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés